



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

solidarités, santé et famille : structures administratives

Question écrite n° 60271

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation et le rôle de la direction générale de la santé (DGS). En effet, dans son dernier rapport annuel public, la Cour des comptes fait remarquer que la DGS n'est pas en mesure de remplir les missions ambitieuses que les textes lui attribuent. Au nombre des raisons étayant cette affirmation, la Cour des comptes souligne que la DGS prend place dans une réalité institutionnelle très complexe où ne lui est reconnu aucun rôle prépondérant, pas même de coordination de l'ensemble des administrations. D'autre part, les moyens d'action dont dispose la DGS sont insuffisants. Enfin, alors que la programmation devrait constituer le vecteur principal de la conception et de la mise en oeuvre de la politique de santé publique, la DGS réalise essentiellement un travail de gestion et d'exécutant. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réformes qu'il compte proposer afin de permettre à la DGS d'assumer le rôle pour lequel elle a été instituée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60271

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2683